

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue à huis clos en date du 3 mai 2021 à 16h00, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-2024 du 15 mars 2020 signé par la ministre Danielle McCann autorisant la tenue à huis clos des séances du conseil et que les membres du conseil y prennent part, délibèrent et votent par tout moyen de communication.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Michel Croteau, Maire
M. Yvan Duval, Conseiller
Mme Jocelyne Boivin, Conseillère
M. Clément Gignac, Conseiller
M. J.-Sébastien Sheedy, Conseiller (téléphone)
M. Claude Tessier, Conseiller
M. Jacques Tessier, Conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale

Tous formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Mandat à la firme d'avocats Bélanger Sauvé
4. Avis de motion, *Règlement décrétant l'annexion à la municipalité de la Ville de Lac-Saint-Joseph, d'une partie du territoire de la municipalité de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, no 2-21-273.*
5. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 16h00. Il explique l'urgence de tenir une séance extraordinaire aujourd'hui. Il mentionne qu'il a rencontré le maire de Fossambault-sur-le-Lac, M. Jean Perron, en compagnie de M. Clément Gignac suite à l'avis public reçu concernant le mégaprojet de Plage Lac-St-Joseph qui a été adopté le 26 avril dernier. Il faut vérifier quelles sont nos options pour arrêter ce projet.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter en reportant toutefois le point 4 à une prochaine réunion.

CA-21-05-03-01 Sur proposition de M. Jacques Tessier, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉ

3.- Mandat à la firme d'avocats Bélanger Sauvé

M. Clément Gignac mentionne avoir communiqué avec Me Pierre Moreau de la firme Bélanger Sauvé de Montréal. Me Moreau est résident de Fossambault-sur-le-Lac et est au fait du dossier et se dit prêt à nous représenter. Il remet aux membres du Conseil une copie de l'offre de service transmise par la firme Bélanger Sauvé.

CA-21-05-03-02 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, secondé par M. Jean-Sébastien Sheedy, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil donne mandat à la firme Bélanger Sauvé pour représenter les intérêts de la Ville de Lac-Saint-Joseph concernant le projet immobilier de 100 M\$ à la Plage Lac St-Joseph suivant les termes de l'offre de service transmise le 3 mai 2021.

ADOPTÉ

4.- Avis de motion Règlement décrétant l'annexion à la municipalité de la Ville de Lac-Saint-Joseph, d'une partie du territoire de la municipalité de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, no 2021-273

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

5.- Levée de la séance

La séance est levée à 17h30.

CA-21-05-03-03 Sur proposition de M. Claude Tessier, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 17h30.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière